

FICHE DE POSTE

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

LE HCÉRES RECRUTE UN CONSEILLER OU UNE CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Poste à pourvoir dès que possible

MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère scientifique du Département d'évaluation des formations est un collaborateur ou une collaboratrice du Hcéres sous la responsabilité de la Directrice du Département. Il ou elle a pour mission(s) principale(s) :

- Le pilotage de l'évaluation des formations et des cycles de formation (1^{er}, 2^e, 3^e cycle) des établissements évalués par le Hcéres (universités, écoles, etc.) en suivant les modalités définies par le Hcéres, plus particulièrement les référentiels adoptés par le collège du Haut conseil, et en accompagnant les comités d'experts des établissements dont ils ou elles ont la charge.
- La participation au choix et à la formation des experts (de leur domaine disciplinaire et de leur comité), ainsi que la participation à des réunions de travail des experts, l'appropriation des dossiers d'autoévaluation, la préparation des notes sur les entités évaluées, la lecture critique et l'amélioration des rapports, en concertation avec les experts.
- La participation aux réflexions sur les évolutions méthodologiques des évaluations des formations et en particulier des référentiels d'évaluation des formations, ainsi qu'à des thématiques transversales liées aux politiques de formation et de l'enseignement supérieur et de recherche.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises, il est prioritairement souhaité de la part des conseiller(ère)s scientifiques :

- Une excellente connaissance du système français d'enseignement supérieur, du cadre réglementaire et de l'organisation des formations et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Une expérience dans le domaine du pilotage des établissements et/ou des formations ;
- Une expertise scientifique et pédagogique dans sa discipline ;
- Une excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- Une expérience ou connaissance des pratiques en matière d'évaluation ;
- Une excellente aptitude à la communication écrite et orale ;
- Une rigueur et un respect des procédures et de la confidentialité ;
- Une capacité d'organisation et d'animation d'un groupe dans le cadre d'échanges institutionnels.

STATUT

Le conseiller ou la conseillère scientifique est un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse qui assure une mission auprès du Hcéres, dans le cadre d'un contrat de délégation signé entre le Hcéres et l'employeur



d'origine. Il ou Elle peut être également un jeune retraité ou une jeune retraitée. Il ou Elle perçoit une indemnité dont le montant est arrêté par le président du Hcéres selon la réglementation en vigueur.

POUR CANDIDATER

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à dir.formations@hceres.fr en adressant une copie à recrutement@hceres.fr.

Lieu : 19 rue Poissonnière, 75002 Paris (lignes 8 et 9 - Bonne Nouvelle ; ligne 3 – Sentier ; lignes 4 et 8 - Strasbourg St Denis).

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluation conduites par d'autres instances.

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, le Hcéres accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Le Hcéres produit des analyses à l'échelle nationale et internationale, contribue à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques. Ses rapports d'évaluation, qui sont publics, sont réalisés par des comités d'experts, accompagnée par les conseillers scientifiques.

L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Au sein du Hcéres, le Département d'évaluation des formations est en charge de l'évaluation des formations du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle des établissements de l'enseignement supérieur. Les évaluations sont réalisées par des pairs, experts scientifiques de leur domaine.

Le Département d'évaluation des formations produit des rapports d'évaluation de la politique et des dispositifs mis en place par les établissements pour leur offre de formation du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle, ainsi que des études et des synthèses transversales.

Le département se compose d'une équipe de conseillers et conseillères scientifiques qui organise la conduite scientifique de ces évaluations et d'une équipe support qui organise les aspects administratifs des évaluations.